



RÈGLES DE SÉLECTION
ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË-KAYAK
PARACANOË
Saison 2025
Senior

Préambule.....	3
Sélections nationales en Equipe de France pour la coupe du monde et le championnat d'Europe.....	4
Informations relatives aux présélectionnés en EQF Senior 2025	4
Informations relatives à l'organisation de la sélection nationale :	4
Informations relatives à la participation à la sélection nationale	4
Informations relatives aux classements et sélection sur les courses de sélections nationales	5
Confirmation de sélection en Equipe de France pour le championnat du Monde Senior.....	6
Processus de sélection	6
Chaine de décision	6
Nombre d'athlètes sélectionnable en EQF	6
Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels.....	7
Publication des sélections.....	7
Dates prévisionnelles des échéances.....	7

Préambule

La stratégie de préparation de la FFCK pour l'Équipe de France sénior 2025 s'inscrit un contexte pour de préparation des Jeux Paralympiques de Los Angeles 2028 et de Brisbane 2032.

Un travail de révision, à la suite des élections fédérales, a été réalisé pour construire un mode de sélection valable que pour l'année 2025. Les sportifs souhaitent connaître au plus vite les dates, lieux et modalités des sélections. Dans ce contexte le GSOP a validé ces principes lors de la réunion du 13 janvier 2025.

- le/la DTN sera nommé(e) ;
- une lisibilité sur nos finances sera effective ;
- Les nouvelles modalités de soutien de l'ANS seront établies.

Conformément à l'axe 1 du projet fédéral, les modes de sélections 2025 sont en cohérence avec les 4 orientations phares du haut niveau :

- Accompagner les sportifs dans leur quête d'excellence ;
- Développer un projet d'accession efficient pour les clubs et territoires ;
- Mettre en place des structures adaptées à la performance ;
- Favoriser l'innovation et la transversalité entre les disciplines.

La distance à la victoire dans une épreuve paralympique sur une échéance terminale demeure la principale référence sur laquelle repose la sélection nominative en Equipe de France. Sur la base de cette référence, la compétition des sélections nationales permet de préciser les sélections nominatives en Equipe de France, pour tout ou partie de la saison sportive.

Le programme d'actions et la proposition de sélection découlent de la stratégie sportive définie et mise en œuvre par la Direction Technique Nationale.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection.

Les règles de sélection précédemment validées le 30 novembre 2024 par le Directeur Technique National seront caduques à la signature des présentes règles de sélection.

Sélections nationales en Équipe de France pour la coupe du monde et le championnat d'Europe

Informations relatives aux présélectionnés en EQF Senior 2025

Au regard des résultats sur l'échéance terminale de l'année précédente (Jeux Paralympiques de Paris 2024), les athlètes médaillés aux Jeux Paralympiques de Paris 2024 sont qualifiés directement (sous réserve de participation aux sélections nationales 2025), pour la Coupe du Monde 2025 de Poznan et pour le Championnat d'Europe 2025 à Racice, dans les épreuves où ils ont été médaillés en 2024 :

KL3 F	KL1 H
BARBOSA Nélia	BOULLE Rémy

Informations relatives à l'organisation de la sélection nationale :

Lieu : Vaires-sur-Marne

Date : Du jeudi 1^{er} au vendredi 2 mai 2025.

Epreuves : ensemble des épreuves paralympiques

Le programme de courses et le règlement de compétition seront présentés dans le bulletin officiel de la compétition en avril 2025.

L'organisation d'une session de classification est à l'étude. Le lieu et la date seront communiqués ultérieurement.

Informations relatives à la participation à la sélection nationale

Afin de pouvoir participer au processus de sélection des Équipes de France, il est demandé à l'ensemble des athlètes concernés de :

- Être titulaire d'une licence de la FFCK ;
- Signer et respecter la convention individuelle 2025 du sportif et ses annexes¹ ;
- Respecter le règlement publicitaire dès le temps d'identification national ;
- Être à jour de ses factures à l'égard de la FFCK ;
- Être éligible pour obtenir un quota paralympique (notamment posséder un passeport français) ;
- Avoir été classifié ou reclassifié selon les nouvelles classes définies par l'ICF et approuvées par l'IPC pour la saison sportive 2025 au plus tard à l'occasion de la course de sélection 2025 ;
- Avoir transmis son dossier « du parcours médical Équipe de France para-canoë » **complet** au Médecin de l'Équipe de France avant la date limite inscrite dans le bulletin officiel de la compétition.

Les athlètes ultramarins pourront s'inscrire à la sélection après vérification de leur classification. La FFCK a la volonté d'accompagner les projets d'athlètes ultramarins en leur permettant de participer aux courses de sélection avec facilités. Les informations d'inscription et le déroulé de la journée seront précisées dans le bulletin d'information spécifique à cet événement.

¹ Une attention particulière doit être portée à cette convention individuelle notamment à ses articles 11.2 et 11.3 qui seront pleinement appliqués le cas échéant par la fédération ou par un tiers ayant un intérêt à agir. Un sportif ayant manqué à ses obligations sur les saisons 2023 et 2024 pourra être automatiquement retiré de la sélection par le comité de sélection.

Informations relatives aux classements et sélection sur les courses de sélections nationales

La compétition est organisée autour de deux finales directes sur 200 mètres.

À l'issue des finales, les compétiteurs et compétitrices participants au processus de sélection marquent des points selon leur classement dans leur catégorie et en fonction du barème ci-dessous. (Par exemple dans le cas de la participation d'athlètes étrangers, leurs classements et points ne sont pas comptabilisés).

Classement de la finale 1 et 2	Points attribués
1 ^{er}	0
2 ^{ème}	2
3 ^{ème}	3
...
8 ^{ème}	8

Le classement général par catégorie se fait par addition des points obtenus lors des deux finales de chaque catégorie.

Les athlètes sont alors classés en fonction de ce total de points. Le premier étant celui qui possède le moins de points, le deuxième celui suivant immédiatement et ainsi de suite pour tous les athlètes. En cas d'exæquo au classement général des points, le meilleur temps réalisé (dit chrono) des deux finales servira de base pour départager les athlètes et donner leur classement final.

Exemple	Chrono finale 1	Finale 1 Nombre de points	Chrono finale 2	Finale 2 Nombre de points	Total Nombre de points	Meilleur Chrono des 2 Finales	Classement général
Athlète 1	50s	0	51s	0	0	50s	1 ^{er}
Athlète 2	51s	2	55s	3	5	51s	2 ^{ème}
Athlète 3	53s	3	52s	2	5	52s	3 ^{ème}

À la suite de cette compétition, la sélection sera proposée pour validation au comité de sélection après consultation du GSOP.

Confirmation de sélection en Equipe de France pour le championnat du Monde Senior.

Le collectif senior pour le Championnat du Monde sera confirmé à la suite de la Coupe du Monde Paracanoë à Poznan du 22 au 25 mai 2025 et du Championnat d'Europe à Racice du 18 au 22 juin 2025 qui constitue le premier bloc de compétitions internationales senior 2025.

Sur ces deux compétitions, l'objectif de l'Équipe de France sera de réaliser au minimum une fois :

- Un classement dans les 6 premières nations permettra d'être retenu pour le Championnat du Monde de Milan du 20 au 24 août 2025 ;
- Pour les catégories paralympiques non représentées par des Français dans l'olympiade 2021 à 2024 en international (KL1F, KL2F, VL1F, VL2F, VL1H, VL2H), le classement attendu est dans d'être dans les 10 premières nations et d'être dans un projet de performance dans ces catégories spécifiques pour les Jeux de LA2028.

Processus de sélection

Chaine de décision

La chaine de décision pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le Directeur de la Performance au Comité de sélection² sur la base des résultats des courses et des règles de sélection établies ;
2. Etude de la proposition par le Comité de sélection, qui est force de proposition, afin d'aider le Directeur Technique National (DTN) dans la décision de sélection ;
3. Décision définitive de sélection prise par le DTN, ou son représentant.

Les membres du Groupe de Suivi Olympique et Paralympique (GSOP)³ sont consultés par le Directeur de la Performance sur la stratégie du Collectif France et les sélections en Équipes de France, dans une logique de soutien politique au projet sportif.

Nombre d'athlètes sélectionnable en EQF

Sous couvert des performances sportives ainsi que des capacités financières de la FFCK, le nombre d'athlètes identifiables sur tout ou partie des compétitions internationales est de :

- Kayak Homme : ○ De 0 à 2 athlètes en KL1H ○ De 0 à 2 athlètes en KL2H ○ De 0 à 2 athlètes en KL3H	- Kayak Femme : ○ De 0 à 2 athlètes en KL1F ○ De 0 à 2 athlètes en KL2F ○ De 0 à 2 athlètes en KL3F
- Pirogue Homme : ○ De 0 à 2 athlètes en VL1H ○ De 0 à 2 athlètes en VL2H ○ De 0 à 2 athlètes en VL3H	- Pirogue Femme : ○ De 0 à 2 athlètes en VL1F ○ De 0 à 2 athlètes en VL2F ○ De 0 à 2 athlètes en VL3F

² Comité de sélection défini dans le CR BEX du 16 décembre 2021 – il pourra faire l'objet d'amendement sur la base du bilan des Jeux Paralympiques de Paris 2024 et de l'organisation qui sera alors projetée.

³ Annexe 9 du règlement intérieur de la FFCK

Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un athlète sélectionné en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions identifiées, la sélection des remplaçants se fera par le DTN.

Les logiques de remplacement pourront avoir pour but la performance de l'Équipe de France à court terme ou une visée de préparation à long terme (Olympiades 2032).

Publication des sélections

Seules les sélections nominatives (hors remplaçants) seront publiées sur le site de la FFCK. Cette publication rendra la sélection officielle.

Dates prévisionnelles des échéances

- Coupe du Monde Para-canoë – 200m : du 21 au 25 mai 2025 à Poznan (POL)
- Championnat d'Europe Para-canoë – 200m : du 19 au 22 juin 2025 à Racice (CZE)
- Championnat du Monde Para-canoë – 200m : du 20 au 24 août 2025 à Milan (ITA)

Les résultats internationaux de la saison 2025 pourront être pris en compte dans les règles de sélection 2026.